



CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉDÉRALE 2 FÉMININE A XV

Saison 2017-2018

1- PARTICIPANTS

Pour la saison 2017-2018, les équipes en association seule ou en rassemblement autorisé par les règlements généraux de la FFR, et ayant déposé un formulaire avant le 1^{er} septembre 2017, participeront à la Fédérale 2 Féminine à XV.

2- PHASE QUALIFICATIVE

Les associations engagées sont réparties en 9 poules géographiques, dont :

- 5 poules de 7 équipes ;
- 4 poules de 8 équipes.

Les rencontres se disputent en matches "Aller" et "Retour".

JOURNÉES

FEDERALE FEMININE 2			
A1	01/10/2017	R1	21/01/2018
A2	08/10/2017	R2	04/02/2018
A3	15/10/2017	R3	11/02/2018
A4	05/11/2017	R4	25/02/2018
A5	26/11/2017	R5	04/03/2018
A6	10/11/2017	R6	18/03/2018
A7	17/12/2017	R7	01/04/2018



COMPOSITION DES POULES

POULE 1		
1	RACING NANTERRE RUGBY	IDF
2	RUGBY CLUB SURESNOIS	IDF
3	SCUF-PORC	IDF
4	ENTENTE FEMININE ABC	IDF
5	FED2 CHILLY-MASSY	IDF
6	RUGBY CLUB DU PAYS DE MEAUX	IDF
7	R C VINCENNES	IDF

POULE 2		
1	STADE RENNAIS RUGBY	BR
2	RAS FEMININES DU PAYS DE BREST	BR
3	HAVRE RUGBY CLUB	N
4	AS ROUEN UNIVERSITE CLUB	N
5	L'OVALIE CAENNAISE	N
6	EVREUX A C RUGBY	N
7	ASSOCIATION NANTAISE RUGBY FEMININ	PDL
8	VENDEE RUGBY FEMININ	PCH

POULE 3		
1	GIEN ERAME	CE
2	U S ORLEANAISE	CE
3	SAINTE GENEVIEVE SPORTS RUGBY	IDF
4	<i>Exempt</i>	
5	HUREPOIX YVETTE RUGBY CLUB	IDF
6	A S MONTIGNY LE BRETONNEUX	IDF
7	STADE Français RUGBY	IDF
8	U S JOUE LES TOURS	CE

POULE 4		
1	REEL XV	LY
2	ENT MUN ET SPORTIVE DE BRON	LY
3	UFOR- LES JARGILLES	LY
4	LYON OL U	LY
5	MC FLY SUD ALSACE	ALS
6	OVALE TIGRESSES GEN'ZZ	BG
7	U S O N NEVERS RUGBY	BG

POULE 5		
1	ENTENTE CORSE XV 2A2B LES PONETTES	C
2	STADE NICOIS	CAZ
3	R C TOULONNAIS	CAZ
4	RUGBY CLUB NIMES GARD	PR
5	RUGBY CLUB MARSEILLAIS	PR
6	A S AMPUIS COTE ROTIE	LY
7	LES PHENIX DE L'AS GRANE/ WALKYRIES DU RCCG	DA

POULE 6		
1	TOULOUSE CHEMINOTS MARENGO SPORTS	MPY
2	A S TOURNEFEUILLE	MPY
3	S C ALBI	MPY
4	STADE RODEZ AVEYRON	MPY
5	<i>Exempt</i>	
6	RUGBY CLUB FEMININ EN PAYS D OLMES	MPY
7	U S MONTAUBAN	MPY
8	GRENADE SPORTS	MPY

POULE 7		
1	CLUB ATHLETIQUE PERIGUEUX	PA
2	C A BRIVISTE CORREZE	LM
3	OVALE FEMININ HAUTE CORREZE	LM
4	ST CERE RUGBY	LM
5	U S LUZECHOISE	MPY
6	RUGBY CANTON PUY L'EVEQUE	MPY
7	A S M ROMAGNAT RUGBY FEMININ	AU

POULE 8		
1	RUGBY CŒUR DE LOMAGNE	AB
2	RST AUCH FLEURANCE FEMININES	AB
3	STADE LANGONNAIS	CA
4	EASL-PRF	CA
5	DROP DE BETON/ PESSAC	CA
6	U S NERACAISE	PA
7	CLUB OMNISPORTS COURONNAIS	PCH

POULE 9		
1	LES FEMININES DU PIEMONT	AB
2	STADE BAGNERAIS	AB
3	STADO TARBES PYRENEES RUGBY	AB
4	U S POMAREZIEENNE	CBL
5	A S BAYONNAISE	CBL
6	U S MENDITTE	CBL
7	LONS RUGBY FEMININ BEARN PYRENEES	BE
8	RST HAUT-COMMINGES XV	MPY



3- PHASES FINALES

➤ FEDERALE FEMININE 2

La phase finale de Fédérale Féminine 2 est réservée aux équipes dont l'association ne possède pas d'autre équipe évoluant en Elite 1 TOP 8, Elite 2 Armelle Auclair ou Fédérale Féminine 1 (dite « équipe réserve élite »).

Les oppositions débutent en 1/8^e de finale, après une phase de barrages.

- EQUIPES DIRECTEMENT QUALIFIEES

Les équipes classées à la première place de chaque poule sont qualifiées directement pour les 1/8^e de finale.

Dans le cas où une équipe « réserve élite » occuperait la première place de la poule, l'équipe qualifiée sera l'équipe non « réserve élite » occupant la place immédiatement suivante dans la poule.

- BARRAGES

A l'issue de la phase qualificative, un classement interpoules national sera établi entre les équipes non « réserve élite », selon l'article 340.1 des Règlements Généraux de la FFR.

Exemple d'élaboration du classement interpoules

Classement virtuel d'une poule à l'issue de la phase qualificative :

1. **Equipe réserve élite** (*qualifiée directement pour le Challenge des R.E.F.*)
2. **Equipe non-réserve élite** (*qualifiée directement en 1/8^e de finale de FFEM2*)
3. **Equipe réserve élite** (*potentiellement qualifiée pour le Challenge des R.E.F.*)
4. **Equipe non-réserve élite** (*barragiste*)
5. **Equipe non-réserve élite** (*potentiellement barragiste*)
6. **Equipe non-réserve élite** (*équipe non qualifiée en phase finale*)
7. **Equipe non-réserve élite** (*équipe non qualifiée en phase finale*)

- La première place d'une poule est occupée par une équipe « réserve élite » : l'équipe non réserve élite qui occupe la place immédiatement suivante dans la poule est directement qualifiée pour les 1/8^e de finale.
- Dans le classement interpoules, l'équipe ainsi qualifiée directement est classée parmi les « 1^{ers} de poule », mais en prenant en compte sa position réelle au sein de sa poule. Dans notre exemple, l'équipe directement qualifiée étant 2^e de sa poule, elle sera, dans le classement interpoules, derrière une équipe directement qualifiée classée 1^{ère} de sa poule.
- La troisième place étant occupée par une équipe « réserve élite », l'équipe non réserve élite classée 4^e de la poule sera classée, dans le classement interpoules, parmi les 2^e de poule, en prenant en compte sa position réelle au sein de sa poule. Elle sera donc barragiste.
- L'équipe non réserve élite classée 5^e de sa poule sera ainsi classée, dans le classement interpoules, parmi les 3^{ème} de poule, en prenant en compte sa position réelle au sein de sa poule. Elle sera donc derrière des équipes classées parmi les 3^e de poule, avec un classement réel intrapoule de 3^e ou 4^e.



Les 14 équipes classées de la 10^{ème} à la 23^{ème} place de ce classement national participent aux barrages de championnat de France.

Les 7 rencontres de barrages se déroulent sur terrain neutre.

Les oppositions des barrages seront établies sur critères prioritairement géographiques, en prenant garde, lorsque cela est possible, d'éviter des oppositions entre équipes d'une même poule de phase qualificative.

Les 7 équipes vainqueurs des rencontres de barrages sont qualifiées pour les 1/8^e de finale de championnat de France de Fédérale Féminine 2.

- A PARTIR DES 1/8E DE FINALE

Tous les matchs se déroulent sur terrain neutre.

Les oppositions des 1/8^e de finale seront établies à partir du classement national à l'issue de la phase qualificative, et sur critères géographiques en prenant garde, lorsque cela est possible, d'éviter des oppositions entre équipes d'une même poule de phase qualificative.

CALENDRIER PHASE FINALE

BARRAGES	15/04/2018
1/8E DE FINALE	22/04/2018
1/4 DE FINALE	06/05/2018
1/2 FINALES	13/05/2018
FINALE	20/05/2018

Les 4 équipes participant aux ½ finales de Fédérale Féminine 2 sont promues en Fédérale Féminine 1 pour la saison 2018-2019.

Le vainqueur de la finale est sacré Champion de France de Fédérale Féminine 2.

➤ **CHALLENGE DES RESERVES ELITES FEMININES**

A l'issue de la phase qualificative de Fédérale Féminine 2, un classement interpoules sera établi entre les équipes dont l'association possède une autre équipe évoluant en Elite 1 TOP 8 ou Elite 2 Armelle Auclair ou Fédérale Féminine 1, selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les 10 meilleures équipes de classement interpoules seront qualifiées pour participer aux 1/8^e de finale du Challenge des Réserves Elites Féminines. Elles seront accompagnées des 6 équipes « réserves élite » évoluant en Fédérale Féminine 1 pour la saison 2017-2018.

Seules les équipes « réserve élites » ayant participé aux quarts de finale du Challenge des Réserves Elites Féminines pourront être sollicitées par une invitation fédérale pour évoluer en Fédérale Féminine 1, hormis les équipes s'étant classées 8^{ème} de leur poule de Fédérale Féminine 1 à l'issue de la phase qualificative 2017-2018.

Le format et l'organisation du Challenge des Réserves Elites Féminines sont détaillés dans le livret dédié à cette compétition.



4- AFFECTATION SAISON 2018-2019

Pour la saison 2018-2019, la Fédérale 2 Féminine à XV sera constituée de la façon suivante :

- Les 4 équipes classées à la dernière place de chacune des poules de Fédérale 1 Féminine à XV à l'issue de la phase qualificative 2017-2018 ;
- Les équipes d'associations seules ou en rassemblement qui en font la demande en remplissant un formulaire d'engagement avant le **1^{er} septembre 2018**, et dont l'engagement est possible d'après les règlements généraux de la FFR.

NB : Certaines équipes pourront être invitées par la F.F.R. à participer au championnat de Fédérale 1 Féminine pour répondre à la cohérence sportive et/ou géographique de la FEDERALE 1 FEMININE.